

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 04 JUILLET 2025

Date de convocation	26 juin 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 1
Pour : 35 + 1 Contre : Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Monsieur Marc COUTEAU est élu secrétaire de séance.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne</p> <p>Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEWICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC)</p> <p>Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA)</p> <p>Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC)</p> <p>Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA)</p> <p>Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice</p>

Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VANISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Francis PASSET donne pouvoir à Monsieur Éric DELHAYE

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Stéphane LINIER, Monsieur Paul MOUGENOT, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Madame Coralie VENET, Madame Frédérique DRIVIERE, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Monsieur Dominique IGNASZAK, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Bernard BRONCHAIN, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Francis PASSET, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCLAVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRIY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Monsieur Alain RACHESBOEUF, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Alex DESUMEUR, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Monsieur Jean VAN-ISACKER, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Willy HUYGHE, Monsieur Jean-Luc EGRET, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Alain COLPART, Monsieur Benoit PASCARD, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

Participaient à la séance au titre des services : Carole LE BRETON, Daniel CACIC, Patrick PERRONO Delphine BOUREGEOIS.

Monsieur le Président débute la séance en annonçant la venue de Monsieur Pascal LORIN, Vice-Président en charge des déchets à la Communauté urbaine du GRAND REIMS, et de son équipe.

Il propose de modifier l'ordre du jour à l'ouverture de cette séance et de présenter directement le point « 4.1 Exploitation - Lancement d'un projet de coopération interdépartementale avec la Communauté urbaine du Grand Reims ».

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur LORIN pour présenter les projets en cours du GRAND REIMS, et ceux à venir.

1. Procès-Verbal du Comité Syndical du 04 avril 2025.

Les membres du Comité Syndical émettent à l'unanimité un avis favorable à l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

2. Finances.

2.1. Décision Modificative Budgétaire n° 1.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne confirme la prise en charge des 4 annuités, correspondant à la somme de 600 000 euros, et qu'une confirmation écrite de sa part a été réceptionnée.

Monsieur le Président rappelle que le reste à charge de fonctionnement à financer est de 32 200 euros, assuré par une réduction des crédits de fonctionnement affectés à l'investissement et un emprunt non inscrit au moment du vote du Budget Primitif :

- Section d'investissement votée en suréquilibre de 504 749,19 euros ;
- Modifications représentant un besoin de financement de 564 200 euros ;
- Inscription d'un emprunt de 59 450,81 euros pour équilibrer.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3. Engagements juridiques.

3.1. Marché n° 25-01 relatif à l'achat de bacs de collecte dans le cadre d'un groupement de commande.

Monsieur le Président informe, que les entreprises suivantes ont remis une offre : CONTENUR, ESE, SCHAFFER et SULO.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande des bacs de collecte s'est réunie le 06 juin 2025 et a décidé d'attribuer le marché à la société SULO.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.2. Marché n° 25-02 relatif à la fourniture de composteurs domestiques individuels et collectifs ainsi que d'accessoires liés au processus de compostage pour des Etablissements de Coopération intercommunale du département de l'Aisne dans le cadre d'un groupement de commande.

Monsieur le Président informe, que différentes entreprises ont postulé pour les six lots compris dans le marché :

- **Pour le lot 1** – Achat de composteurs en plastique : les sociétés SULO, CONTAINER TRADING, AGECE, QUADRIA et ECOWHAT ;
- **Pour le lot 2** – Achat de composteurs en bois : les sociétés SULO, SOLUBIO, GARDIGAME et QUADRIA ;
- **Pour le lot 3** – Achat de bio-seaux : les sociétés SULO, SOLUBIO, FM DEVELOPPEMENT, GARDIGAME et QUADRIA ;
- **Pour le lot 4** – Achat de Brass'Compost ou équivalent : les sociétés SOLUBIO, TRIBIOVAL et GARDIGAME ;
- **Pour le lot 5** – Achat de lombricomposteurs : les sociétés PLANET COMPOST et MISTER GREEN ;
- **Pour le lot 6** – Achat de pavillons de compostage : aucune offre déposée.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande des composteurs s'est réunie le 06 juin 2025 et a décidé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :

- **Lot 1** : la société SULO ;
- **Lot 2** : la société SULO ;
- **Lot 3** : la société SOLUBIO ;
- **Lot 4** : la société SOLUBIO ;
- **Lot 5** : la société PLANET COMPOST ;
- **Lot 6** : lot déclaré infructueux, aucune offre remise.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.3. Acquisition d'une protection incendie auprès de la société SMARTRIUM – Application de l'article R2122-3-3° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président explique que l'achat du système de protection incendie « Firerover » permettra de sécuriser le centre de tri d'Urvillers, répondre aux exigences des assureurs et limiter les risques d'incendie.

Son installation est prévue avec 3 canons à eau et 5 caméras, et la maintenance sera assurée pour une période de 5 ans. Son coût d'investissement est de 379 911,03 euros dont une maintenance mensuelle de 3836 euros.

Monsieur le Président propose de visionner une vidéo de démonstration du système Firerover avec les membres du Comité Syndical.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.4. Marché n° 25-07 relatif à la mise à disposition de contenants, à l'enlèvement et au traitement des Déchets Diffus Spécifiques Hors Filière REP EcoDDS de collectivités du département de l'Aisne.

Monsieur le Président informe, que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 juin 2025 a décidé d'attribuer les lots 1 (Nord de l'Aisne) et 2 (Sud de l'Aisne) de ce marché à la société ARF, seule société à avoir candidaté.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.5. Marché n° 25-05 relatif au traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Monsieur le Président sollicite Madame LE BRETON pour présenter cette délibération.

Madame LE BRETON informe que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 juin 2025 a décidé d'attribuer les 5 lots de ce marché aux sociétés suivantes :

- **Lot 1** – Collectivités du Saint-Quentinois: les sociétés GURDEBEKE, BI-VERT et VEOLIA AGRICULTURE France ;
- **Lot 2** – Collectivités de la Thiérache: les sociétés ARCAVI et le groupement RECYCLAGE DES VALLEES / AISNE COMPOST ;
- **Lot 3** – Collectivités du Chaunois : les sociétés GURDEBEKE, NATURECO (Groupe LOISELEUR) et AISNE COMPOST ;
- **Lot 4** – Collectivités du Soissonnais: les sociétés GURDEBEKE, NATURECO (Groupe LOISELEUR) et AISNE COMPOST ;
- **Lot 5** – Collectivités du Sud de l'Aisne: les sociétés GURDEBEKE, BIOGAZ du SURMELIN et NATURECO (Groupe LOISELEUR).

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

3.6. Avenant n° 1 au marché n°24-01 relatif au traitement des déchets de plâtre collectés dans les collectivités du Nord-Ouest du département de l'Aisne.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'un avenant doit être voté pour intégrer le coût des non-conformités relevé dans ce marché.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

4. Exploitation.

4.1. Lancement d'un projet de coopération interdépartementale avec la Communauté urbaine du Grand Reims.

Monsieur le Président rappelle, que ce point a été abordé en ouverture de séance.

Il précise que des discussions sont encore à prévoir avant que des décisions soient prises avec la Communauté urbaine du GRAND REIMS.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

4.2. Autorisation du Président à signer le nouveau contrat de la REP ABJ catégories 3 et 4 suite à l'agrément d'un deuxième éco-organisme sur la filière.

Monsieur le Président informe, qu'un deuxième éco-organisme, VALORBAT, a été agréé pour la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et que cela nécessite d'élaborer un nouveau contrat.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

4.3. Autorisation de signature d'un contrat de reprise du verre.

Monsieur le Président rappelle, que VALOR' AISNE est actuellement en contrat avec la société VERALLIA pour la reprise du verre.

Toutefois, concernant les déchets de verre d'emballage, deux repreneurs se partagent les tonnages issus des collectivités du département de l'Aisne. Il s'agit de la société VERALLIA et de la société O-I France SAS dont l'usine située à Reims accueille environ 5 350 tonnes.

Après discussion entre ces 2 verriers, la filière du matériau verre a proposé de maintenir le schéma actuel de répartition des apports de verre dans le département de l'Aisne, c'est pourquoi il est jugé

nécessaire d'engager avec la société O-I France SAS un contrat de reprise option filière du verre pour la période d'agrément 2024-2029.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

5. Ressources Humaines.

5.1. *Modification du tableau des effectifs.*

Monsieur le Président présente le tableau de modification des effectifs.

Il informe les membres du Comité Syndical qu'une personne a été recrutée pour le poste de Responsable du service Déchetterie. Cette personne issue d'Amiens Métropole prendra ses fonctions chez Valor'Aisne en septembre 2025.

Il informe ensuite les membres du Comité Syndical avoir chargé Madame LE BRETON d'effectuer un audit du fonctionnement et de l'organisation de VALOR' AISNE afin de proposer par la suite des modifications de l'organigramme.

Une proposition de réorganisation a été faite par Madame LE BRETON lors de la réunion du Comité Social Territorial du 11 juin 2025, qui a été acceptée.

La proposition de réorganisation est la suivante :

- Création d'une troisième Direction: « Direction de la Stratégie et de la Communication », poste qui sera occupé par Madame Delphine BOURGEOIS. Cette Direction intégrera le service Déchetteries du siège.
- Transformation de la « Direction de l'Exploitation » en « Direction Industrielle et de l'Exploitation » et création de deux Directions Adjointes: « Logistique et Traitement des Déchets » et « Exploitation Industrielle des Centres de tri ». L'accent sera également mis sur un renforcement de la maintenance sur les sites d'Urvillers et de Villeneuve-Saint-Germain.
- Création de trois services au sein de la Direction Administrative et Financière : les Ressources Humaines, les Affaires Juridiques et Assurances, et les Finances. Les affaires générales relèveront toujours de cette Direction.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical qui le souhaitent de récupérer un exemplaire papier du nouvel organigramme en fin de séance.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

5.2. *Contrat santé.*

Monsieur le Président informe, qu'à compter du 1er janvier 2026, VALOR' AISNE souhaite s'engager dans la convention de participation du Centre de Gestion de l'Aisne (CDG02) pour les contrats santé, avec une participation de 40 euros par agent.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

5.3. *Contrat prévoyance maintien de salaire.*

Monsieur le Président informe, que le contrat de prévoyance maintien de salaire sera également proposé par le CDG02 à compter du 1er janvier 2026 avec une participation de 10 euros par agent.

La souscription à ce contrat n'est pas obligatoire.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

5.4. Régime des astreintes.

Monsieur le Président informe, qu'un système d'astreinte technique et décisionnel avec rotation va être mis en place pour assurer la continuité de service.

Il précise que les modalités d'application et de rémunération sont indiquées dans la délibération.

Cette délibération n'appelle aucune observation et est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

6. Questions diverses.

1/ Monsieur le Président demande à Monsieur Marc COUTEAU de prendre la parole au sujet du dispositif d'accompagnement des écoles par Valor'Aisne dans la réalisation de leur projet d'éducation et de sensibilisation à la gestion des déchets en concertation avec l'Education Nationale.

Monsieur COUTEAU souhaite en effet intervenir car il pense qu'il serait pertinent d'apporter des modifications à ce dispositif, telles que:

- La collectivité VALOR' AISNE elle-même pourrait porter les projets pédagogiques de sensibilisation au tri, avec un guichet unique, pour toucher plus d'enfants car il constate un faible intérêt des professeurs pour ce type de projet;
- Proposition d'actions d'animation et de sensibilisation avec les ambassadeurs du tri dans les écoles;
- Proposition d'organiser les déplacements vers le centre d'Urvillers via la collectivité, et non l'école.

Monsieur le Président précise que le sujet sera rediscuté lors d'un prochain Bureau Syndical en la présence de Monsieur COUTEAU.

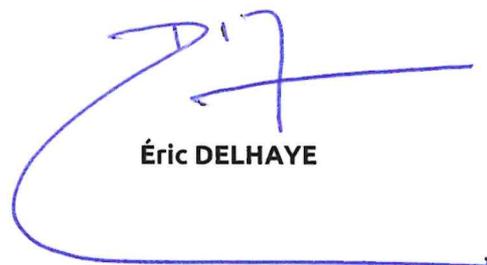
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15h45.

Le Secrétaire de séance



Marc COUTEAU

Le Président



Éric DELHAYE